



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/55/7
31 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre
et au suivi des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet des Nations Unies organisées
dans le domaine économique et social

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES ISSUS
DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET
DES NATIONS UNIES, ET CONTRIBUTION DE LA CNUCED**

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Dans le contexte de la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, la présente note examine les progrès accomplis dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les principaux domaines du développement, y compris la contribution de la CNUCED à cet égard.

* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de retards survenus dans son traitement.

Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. La douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008, est convenue que «[d]ans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. ... Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.» (Accord d'Accra, par. 11).

3. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/187, de tenir à Doha, au Qatar, du 29 novembre au 2 décembre 2008, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, des travaux préparatoires ont été engagés au début de 2008 en vue de cet examen. Dans le cadre de ces travaux, la CNUCED a participé à des réunions d'examen sur divers domaines thématiques du Consensus de Monterrey, notamment la mobilisation des ressources financières nationales, les investissements étrangers directs (IED) et autres flux privés, le commerce international et la dette extérieure.

I. COMMERCE INTERNATIONAL

4. Le commerce international est expressément reconnu dans le Consensus de Monterrey comme un «moteur du développement» (chap. II). Avec la Déclaration ministérielle de Doha, cette reconnaissance a puissamment contribué à placer les questions de commerce et de développement et le partenariat international au centre des préoccupations mondiales. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire. La résolution 60/184 de l'Assemblée générale fait référence aux mesures requises pour que les négociations de Doha aboutissent à une conclusion positive, équilibrée et orientée vers le développement. La contribution du commerce à un développement durable des pays en développement et les perspectives qu'il offre à cet égard ont également été mises en lumière au Sommet mondial pour le développement durable.

5. Les tables rondes et les réunions de haut niveau organisées à la douzième session de la Conférence ont validé et développé les principales orientations en matière de commerce et de développement qui sous-tendent le Consensus de Monterrey, en insistant sur la nécessité de promouvoir un développement partagé, notamment dans les pays les plus pauvres. Dans la Déclaration d'Accra, les États membres se sont à nouveau déclarés résolus à promouvoir un système commercial multilatéral fonctionnel, universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire

et équitable qui encourage le développement, et ont vigoureusement prôné un partenariat mondial afin d'optimiser pour tous les incidences positives de la mondialisation sur le développement (par. 3). Dans l'Accord d'Accra, il est demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux sur les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (par. 89).

A. Progrès accomplis

6. L'un des principaux objectifs de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey est d'assurer une plus large diffusion des effets positifs du commerce international à tous les pays en développement et à l'intérieur de ces mêmes pays, tout en soutenant le développement et en accélérant la croissance. Nombre de pays en développement ont connu une libéralisation importante, en partie du fait de l'application d'accords commerciaux multilatéraux ou régionaux. Dans une très large mesure, le commerce et la libéralisation du commerce ont contribué à promouvoir la croissance économique, l'emploi et le développement. Sur la période 2000-2005, la croissance des exportations a représenté plus de 60 % de l'accroissement du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement et plus de 40 % de celui des pays les moins avancés (PMA), contre 30 % dans le cas des pays développés.

7. Il reste que dans leur majorité, les pays en développement n'ont pas pleinement participé à cette croissance, ou n'en ont pas pleinement bénéficié. Ils ont souvent été desservis par a) une capacité productive et une offre intérieure insuffisantes, et b) un manque de compétitivité concernant les infrastructures, la qualité des produits, les prix, les capitaux, la technologie, l'entreprenariat, les ressources humaines, les réseaux d'information et les circuits de distribution. De plus, leurs exportations ont été freinées par des facteurs comme la complexité des règles d'origine, les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, les mesures non tarifaires, la progressivité des droits et les pratiques anticoncurrentielles des entreprises.

8. Lorsqu'ils ont pu tirer parti de l'expansion commerciale et économique, les pays en développement ont souvent été incapables de concrétiser ces gains en progression des revenus et de l'emploi et recul de la pauvreté, ou d'atteindre leurs objectifs de développement. Les objectifs de développement humains qui ont été atteints sont menacés par des problèmes commerciaux persistants et par de nouvelles difficultés liées à la sécurité alimentaire et énergétique, aux changements climatiques et à l'environnement. Par exemple, plus de 30 pays en développement sont actuellement confrontés à une grave crise alimentaire¹.

9. Ainsi, les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey concernant le système commercial n'ont pas encore été pleinement atteints. Garantir une participation bénéfique des pays en développement au système commercial international est essentiel si l'on veut que la mondialisation soit une force positive pour tous, et que ses bienfaits soient équitablement partagés. Comme le souligne l'Accord d'Accra (par. 45), «[p]our optimiser les bienfaits de la libéralisation du commerce international tout en réduisant les coûts, il importe d'adopter à tous les niveaux des politiques cohérentes et synergiques, conjuguées à une meilleure gouvernance». Il est essentiel à cet égard de mener à bien le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et d'assurer la réalisation de ses objectifs fondamentaux.

¹ Voir CNUCED, «Répondre à la crise alimentaire globale», UNCTAD/OSG/2008/1.

10. Il convient aussi d'agir, conformément à l'Accord d'Accra, pour traiter plusieurs questions systémiques se rapportant au commerce international et au système commercial, à savoir: un accès et une ouverture accrues et effectifs des marchés aux exportations de produits de base, d'articles manufacturés et de services des pays en développement; le renforcement et l'orientation en faveur du développement des accords de commerce et de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et régionaux; la mobilisation du potentiel du commerce et de l'économie des services pour le développement; et le renforcement des capacités commerciales et productives dans les pays en développement.

B. Contribution de la CNUCED

11. La CNUCED mène une large gamme d'activités en vue de promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire: dialogue intergouvernemental sur les politiques et formation de consensus sur les nouvelles questions de commerce international, ainsi que sur les négociations du Cycle de Doha; et contributions aux délibérations de l'Assemblée générale et du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED sur les questions de commerce international et de développement. Ces délibérations ont notamment porté sur les incidences sur le développement du commerce des services et de certains secteurs et modes de fourniture de services intéressant particulièrement les pays en développement.

12. La CNUCED contribue à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales par ses travaux de recherche et d'analyse et ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

13. Au cours des dernières années, la CNUCED a élaboré des outils analytiques, des bases de données et des logiciels pour le commerce et la prise de décisions dans ce domaine². Ses travaux sur les obstacles non tarifaires ont été novateurs, en mobilisant divers organismes des Nations Unies et autres organisations compétentes pour mettre au point une approche cohérente de la définition, de la classification et de la collecte de données relatives aux obstacles non tarifaires au moyen de la base de données TRAINS.

14. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités menées par la CNUCED – dans le cadre du Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), de l'initiative d'aide au commerce et du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés – concernent plus particulièrement la négociation et l'élaboration des politiques dans le domaine commercial. Les activités portant expressément sur une amélioration de l'enseignement et de la recherche sur le commerce et le développement sont réalisées dans le cadre de programmes tels que TrainForTrade, les cours de formation visés au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement sur le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement, et l'Institut virtuel sur le commerce et le développement.

² Parmi lesquelles on peut citer l'Indicateur du commerce et du développement, le Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS), la Solution commerciale intégrée mondiale (World Integrated Trade Solution – WITS), le Système d'information commerciale Sud-Sud (SSTIS), la Base de données sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) et le Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM).

15. La CNUCED a continué d'apporter son appui à un élargissement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial – par exemple, les industries créatives – et à un certain nombre de mécanismes de coopération commerciale comme le Système généralisé de préférences (SGP) et le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Elle a aussi fourni un appui au Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la négociation des accords de partenariat économique et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur des questions d'intégration régionale, ainsi qu'au réseau G-NEXID (Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement).

16. Concernant les questions de commerce et d'environnement, la CNUCED a mené un certain nombre d'activités visant à renforcer la capacité des pays en développement d'analyser et de maîtriser une nouvelle génération de normes relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité des aliments, notamment dans le cadre de son Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement. Les activités sectorielles ont porté sur le matériel électrique et électronique, l'agriculture biologique et la norme GlobalGAP (Global Partnership for Good Agricultural Practice). En outre, la CNUCED a organisé des réunions et mené des travaux d'analyse sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, et sur les mesures non tarifaires (en particulier les mesures phytosanitaires). Elle a continué d'apporter un appui organique direct aux négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les biens environnementaux.

17. La CNUCED a aussi organisé plusieurs réunions intergouvernementales et réalisé diverses études dans le contexte de l'initiative sur les biocombustibles, afin d'aider les pays membres, en particulier les pays en développement, à appréhender un secteur qui offre d'évidentes possibilités de développement, mais comporte aussi des risques.

18. En ce qui concerne la biodiversité, les études de la CNUCED ont aidé à élaborer de possibles régimes internationaux de protection de la propriété intellectuelle qui couvrent la divulgation, le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage des avantages. L'Accord d'Accra réaffirme que «des efforts doivent être déployés aux niveaux national et international pour préserver, protéger et promouvoir l'exploitation durable des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, et veiller à un partage juste et équitable des avantages qui en sont tirés» (par. 86).

19. La CNUCED contribue à une meilleure compréhension de la manière d'associer le secteur privé à la mise en œuvre des conventions relatives à la diversité biologique, et aide les pays en développement et leurs collectivités locales à tirer parti des possibilités qu'offre le commerce mondial de biens et services issus de la biodiversité. Elle a par exemple collaboré avec la Société financière internationale pour associer aux accords multilatéraux sur l'environnement des entreprises du secteur des cosmétiques et des ingrédients alimentaires, et a aidé à promouvoir le programme Amazon BioTrade.

II. PRODUITS DE BASE

20. Le Document final du Sommet mondial de 2005 souligne que «les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés» et soutient «les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et

rendre plus concurrentiels leurs secteurs des produits de base» (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Le Consensus de Monterrey déclare qu'«une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base» (par. 37). Dans sa résolution 61/190 sur les produits de base, l'Assemblée générale a rappelé les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs internationaux de développement et a réaffirmé «qu'il importe de maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable des pays en développement tributaires de ces produits, tout en poursuivant la diversification de leur économie» (par. 1).

A. Progrès accomplis

21. Alors que plus de 91 pays en développement continuent d'être tributaires de moins de trois produits de base, on n'a guère progressé dans la réalisation des objectifs fixés par les grandes conférences et réunions au sommet. Depuis de nombreuses années, les pays en développement et les agriculteurs de ces pays ne retirent du secteur des produits de base qu'une valeur limitée. En dehors du problème des prix, les modes de commercialisation et de transformation de ces produits jouent largement en défaveur des pays en développement producteurs. Les difficultés tiennent au fonctionnement du système commercial international. Les déséquilibres persistants de l'offre et de la demande de produits de base sur les marchés mondiaux sont principalement dus (à des degrés divers) aux mesures de soutien interne et aux subventions à l'exportation appliquées par certains pays industrialisés, qui ont pour effet de fausser les échanges commerciaux, ainsi qu'aux pratiques anticoncurrentielles de certaines entreprises.

22. L'un des faits les plus marquants depuis l'adoption du Consensus de Monterrey a été «l'envolée» des prix des produits de base. L'indice des prix des produits de base de la CNUCED (y compris les combustibles) a progressé de 96 % depuis 2002. Le bond réalisé par les prix des combustibles et de nombreux produits agricoles, en particulier les aliments de base, au cours des deux dernières années, a plongé dans une crise profonde nombre de pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et énergétiques, avec de sérieuses répercussions en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Un redressement durable de la demande et de la valeur des produits de base dans le commerce mondial ouvre des perspectives de développement aux pays en développement tributaires de ces produits. Toutefois, rien n'indique pour le moment que les gains résultant de la hausse des prix des produits de base alimentaires profitent, à quelque degré important que ce soit, aux agriculteurs des pays en développement, et notamment aux petits exploitants. Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale s'est déclarée «profondément préoccupée de ce que, malgré la hausse récente des prix de certains produits de base, les causes profondes de la tendance à la baisse des cours d'autres produits de base n'ont pas été corrigées».

24. En conséquence, comme les États membres l'ont reconnu au paragraphe 77 de l'Accord d'Accra, «des mesures doivent être prises pour s'attaquer aux problèmes persistants concernant le commerce et le développement des produits de base, afin que les pays en développement tributaires de ces produits, en particulier les pays les moins avancés, puissent davantage profiter de l'intégration mondiale des marchés, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et obtenir une contribution positive au développement de l'envolée des prix des produits de base».

B. Contribution de la CNUCED

25. Pour remobiliser la communauté internationale autour de la problématique des produits de base, la CNUCED a formulé, conjointement avec le Fonds commun pour les produits de base, le Groupe des États ACP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une grande initiative multipartenaires appelée «initiative mondiale sur les produits de base», qui a été lancée lors d'une conférence tenue au Brésil en mai 2007 en préparation de la douzième session de la Conférence³.

26. Dans le contexte actuel de flambée des prix des produits de base et de crise alimentaire et énergétique, la douzième session de la Conférence a accordé une attention particulière à ces produits. L'Accord d'Accra rappelle que «les problèmes liés au commerce des produits de base restent très préoccupants en ce début de XXI^e siècle» (par. 50).

27. La CNUCED a entrepris un large éventail d'activités (notamment des réunions intergouvernementales et des activités de renforcement des capacités et de coopération technique) sur les produits de base et le développement dans un certain nombre de domaines: produits miniers et minéraux; pétrole et gaz; respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires et normes du secteur privé sur les marchés d'exportation; meilleures pratiques au sein des chaînes de valeur agricoles pour la fourniture de services financiers aux participants à ces chaînes; amélioration de la chaîne de valeur dans le secteur du coton en Afrique grâce au développement du commerce et de l'investissement; bourses de produits de base; information, statistiques et études sur les marchés et les secteurs de produits de base; et mise en place d'un portail électronique (Infocomm) sur les profils de produits de base, fournissant des renseignements sur tous les aspects des marchés de produits.

28. Elle a en outre joué un rôle actif au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, créée en mai 2008 par le Secrétaire général de l'ONU, et élabore actuellement dans ce contexte une proposition concernant des systèmes de marchés publics pour les importations de produits alimentaires.

III. INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

29. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED), dans les efforts nationaux et internationaux de développement (par. 20). Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg note la contribution des IED à un développement durable (par. 84). Le Document final du Sommet mondial de 2005 réaffirme la volonté des dirigeants mondiaux «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment les investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25).

30. À sa douzième session, la Conférence a souligné la nécessité de soutenir les efforts déployés pour «promouvoir un environnement propice au développement et pour mettre en œuvre des réformes et éliminer la pauvreté» (Accord d'Accra, par. 123), et a noté que les IED

³ Voir le rapport sur l'Initiative mondiale sur les produits de base, UNCTAD/DITC/COM/2007/6.

«peuvent être complémentaires des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour mobiliser des ressources pour le développement» (par. 111).

A. Progrès accomplis

31. Les flux mondiaux d'IED ont progressé en 2007 pour atteindre un montant estimé à 1 800 milliards de dollars, dépassant le niveau record atteint en 2000. Les IED ont augmenté dans toutes les régions: dans les pays développés (de 33 %), dans les pays en développement (de 21 %) et en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'États indépendants (de 50 %).

32. La crise financière et la crise de crédit survenues au second semestre de 2007 n'ont pas eu d'incidences sur les flux d'IED au cours de l'année. La dépréciation du dollar des États-Unis a peut-être contribué à maintenir à un niveau élevé les flux vers ce pays, en particulier en provenance de pays dont la monnaie s'appréciait (pays européens et pays en développement d'Asie). En 2008, toutefois, une croissance économique ralentie, des perturbations sur les marchés financiers et des tensions inflationnistes croissantes, ainsi que le niveau élevé et l'instabilité des prix des produits de base, créent des risques qui pourraient entraîner une contraction des flux mondiaux d'IED.

33. Les IED sont la part la plus importante des ressources financières extérieures des pays en développement. Outre des flux de capitaux, ils peuvent créer des emplois, induire des transferts de technologie et de connaissances et améliorer l'accès aux marchés pour les pays d'accueil. Ils constituent donc une force importante au service du développement. Au cours des dernières années, les pays en développement ont attiré des niveaux records d'IED. Si la plus grande partie va aux pays asiatiques à croissance rapide, presque toutes les régions en développement ont bénéficié de cet accroissement. En Afrique, les flux d'IED ont plus que triplé entre 2004 et 2007, en grande partie grâce à la hausse des investissements dans les industries extractives.

34. Les pays en développement sont également devenus des sources non négligeables d'IED. Leur part dans le total des sorties d'IED est passée de seulement 5 % en 1990 à 17 % en 2006-2007 et devrait continuer à croître. Les sociétés transnationales du Sud jouent un rôle capital dans la coopération Sud-Sud, car l'essentiel de leurs investissements va vers d'autres pays en développement. Cette source de financement est particulièrement importante pour des PMA comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie.

35. À l'échelle internationale, la multiplication des accords internationaux d'investissement (AII) a continué de s'intensifier à tous les niveaux. Fin 2007, on comptait plus de 2 600 accords bilatéraux d'investissement, 2 700 accords de double imposition et 250 autres accords comportant des dispositions sur les investissements, d'où un réseau complexe et stratifié de règles internationales en matière d'investissement.

B. Contribution de la CNUCED

36. La CNUCED a continué d'analyser les incidences sur le développement des IED et des activités des STN dans les pays en développement d'accueil. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2007* a été consacré au rôle des sociétés transnationales dans les industries extractives et aux moyens d'obtenir que les revenus ainsi dégagés contribuent au développement

et à l'atténuation de la pauvreté. La multiplication par 20 des IED d'infrastructure dans les pays en développement au cours des quinze dernières années (soit un montant de 148 milliards de dollars) et les immenses besoins d'investissement des pays en développement dans ce domaine ont amené la CNUCED à examiner le rôle des IED dans les infrastructures et leurs conséquences pour le développement.

37. Faute de données fiables et actualisées sur les IED et les activités des STN et compte tenu de leur faible capacité d'analyse, les pays en développement ont du mal à bien évaluer les incidences des IED sur leur économie et à formuler des politiques d'IED favorables au développement. Il leur est ainsi difficile de mobiliser des ressources internationales pour leur développement, notamment sous la forme d'IED. Pour remédier à ce problème, la CNUCED a entrepris un projet de coopération technique – financé en partie par le Compte de l'ONU pour le développement – visant à recueillir et à harmoniser des statistiques sur les IED et les activités des filiales étrangères dans les pays en développement. Un certain nombre de pays africains, en particulier les États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, bénéficient de ce projet.

38. Le Consensus de Monterrey énonce que «[p]our attirer et accroître les investissements de capitaux productifs, les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible» (par. 21). L'Accord d'Accra a désigné le secrétariat pour «servir de plate-forme à un dialogue international sur les meilleures pratiques en matière de politique d'investissement» (par. 148). La CNUCED a commencé de réaliser des études de cas sur les meilleures pratiques pour attirer des IED dans les petits pays et utiliser ces investissements pour construire des infrastructures et consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.

39. L'Accord d'Accra dispose également que «[l]a CNUCED devrait aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et appliquer des politiques d'investissement» (par. 149). Les examens de la politique d'investissement (EPI) réalisés par la CNUCED et le suivi de leur mise en œuvre ont pour objet d'améliorer le climat de l'investissement dans les pays d'accueil. La CNUCED a réalisé jusqu'ici 24 EPI, dont plus du tiers concerne des PMA. Les examens les plus récents ont porté sur le Maroc, la Mauritanie, la République dominicaine, le Viet Nam et la Zambie. Cinq autres examens sont en cours de réalisation pour le Bélarus, le Burkina Faso, le Burundi, le Nigéria et la Sierra Leone. Une aide pour le suivi a été fournie à la République dominicaine (en 2007 et au début de 2008) et au Rwanda (en 2006). Les EPI de la CNUCED ont reçu une reconnaissance internationale lors du Sommet du G-8 de 2007, celui-ci estimant qu'ils constituaient «un moyen valable de définir en commun des conditions d'investissement rationnelles dans les pays émergents et les pays en développement.» (Déclaration sur la liberté de l'investissement, les conditions d'investissement et la responsabilité sociale). Le secrétariat continue également de produire des «livres bleus» sur la promotion et la facilitation des investissements, qui consistent en un plan d'action visant à améliorer le climat des investissements. Il a commencé d'élaborer un livre bleu pour le Nigéria, en coopération avec la Japan Bank for International Cooperation.

40. Le secrétariat a aussi conçu un portail Internet de l'investissement, service en ligne donnant aux investisseurs des renseignements et des données sur les conditions et les possibilités d'investissement dans un pays. Trois portails de l'investissement sont en cours d'élaboration pour le Bénin, le Ghana et le Rwanda dans le cadre du suivi de leur EPI.

41. La CNUCED continue d'aider les pays à attirer durablement des IED en leur fournissant des services de conseil et de formation sur les stratégies de promotion des investissements, la bonne gouvernance, la promotion de certaines politiques et le suivi des investisseurs. Elle a organisé le Forum mondial de l'investissement à l'occasion de la douzième session de la Conférence au Ghana en avril 2008; cette nouvelle initiative visait à renforcer l'impact des activités de l'organisation au moyen d'une approche multipartite associant investisseurs, responsables des politiques d'investissement et organismes de promotion de l'investissement. Plusieurs réunions de haut niveau de responsables publics et de dirigeants d'entreprise ont été organisées, ainsi que trois réunions interactives sur les perspectives mondiales en matière d'investissement, les chaînes de valeur mondiales et les marchés émergents africains.

42. En ce qui concerne les accords internationaux d'investissement, l'Accord d'Accra souligne la nécessité de «trouver un bon équilibre entre les intérêts des pays d'origine, ceux des pays d'accueil et ceux des investisseurs étrangers» (par. 113). Comme il en a été chargé à la douzième session de la Conférence, le secrétariat continue d'aider les pays en développement à participer aux débats sur les AII, en réalisant des travaux de recherche et d'analyse directive, en offrant une assistance technique et en tenant à jour des bases de données sur les AII et les différends entre investisseurs et États. Il a récemment publié à ce sujet deux études intitulées *Investor-State Dispute Settlement and Impact on Investment Rulemaking* et *Investment Promotion Provisions in International Investment Agreements*. Il a poursuivi ses activités régionales d'assistance technique en organisant des cours de formation intensifs sur la négociation des AII et la gestion des différends entre investisseurs et États, et en proposant à des pays et à des organisations régionales des services consultatifs sur demande.

43. La CNUCED a conçu un système de «réglementation électronique» sur site Web visant à aider les pays en développement et les pays en transition à faciliter l'activité économique par la transparence, la simplification et l'automatisation des règles et des procédures régissant la création d'entreprises et l'activité des entreprises.

44. Le Consensus de Monterrey invite à des efforts particuliers dans des domaines prioritaires comme la gouvernance d'entreprise et les normes comptables (par. 21). L'Accord d'Accra constate que «les obligations nouvelles imposées aux entreprises en matière de transparence financière et non financière créent aussi des problèmes, car les normes et les codes en vigueur dans ce domaine sont établis pour des marchés financiers très développés» (par. 118). Par l'intermédiaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la CNUCED s'emploie à aider les pays en développement et les pays en transition à appliquer les normes internationales d'information financière en recensant les problèmes d'application pratique et en facilitant l'échange d'expériences entre États membres. Dans sa publication *A Manual for the Preparers and Users of Eco-Efficiency Indicators*, le Groupe de travail intergouvernemental encourage le développement durable. La CNUCED met actuellement à jour ses lignes directrices sur la comptabilité et l'information financière des petites et moyennes entreprises (PME) et poursuit ses travaux sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels.

45. La CNUCED a continué de développer son programme Empretec sur l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités des PME. À sa douzième session, la Conférence a souligné l'importance de ce travail, notant que «la CNUCED devrait renforcer ses activités de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de formation de consensus afin de stimuler le

développement des entreprises et la facilitation du commerce» (Accord d'Accra, par. 154). En 2007, Empretec a renforcé sa présence dans les pays en développement (avec désormais 28 pays bénéficiaires) en développant ses programmes ou en lançant de nouveaux programmes. Des efforts sont en cours pour intensifier la coopération entre centres Empretec, et contribuer ainsi à une coopération Sud-Sud renforcée. Une attention particulière est accordée à l'initiative Forum Empretec Afrique, lancée en 2006 afin de faciliter les relations et la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement des PME et de l'entrepreneuriat en Afrique, ainsi qu'à des programmes s'adressant aux femmes entrepreneurs.

IV. DETTE EXTÉRIEURE ET FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

46. Le Consensus de Monterrey (par. 47 à 51), le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (par. 89) et le Document final du Sommet mondial de 2005 (par. 26) insistent sur l'importance d'un endettement extérieur viable dans le contexte du financement du développement, s'agissant aussi bien des pays à faible revenu que des pays à revenu intermédiaire. Le Consensus de Monterrey souligne qu'il est nécessaire d'accroître sensiblement l'aide publique au développement (APD) pour que les objectifs internationaux relatifs à l'APD soient atteints, d'allouer et d'acheminer cette aide efficacement, et de rechercher des sources de financement novatrices pour celle-ci (par. 42 à 44).

47. L'Accord d'Accra énonce que «La CNUCED devrait continuer d'analyser la dette et les questions de financement du développement et poursuivre son programme de renforcement des capacités pour la gestion de la dette publique. Sur la base de ses travaux d'analyse, elle devrait continuer de fournir une assistance et un appui techniques aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités nationales, par le biais du programme relatif au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), en coopération avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres partenaires. Elle devrait continuer de contribuer aux processus multilatéraux relatifs à la dette et au financement extérieurs, y compris au sein du "Club de Paris" et du Forum pour la coopération en matière de développement.» (par. 40).

A. Progrès accomplis

48. En 2007, la dette extérieure totale des pays en développement et des pays en transition a augmenté de 373 milliards de dollars, pour atteindre 3 357 milliards de dollars en fin d'année. Cet accroissement de la valeur en dollars de la dette extérieure totale a été plus que compensé par une vigoureuse accumulation de réserves internationales, ces réserves augmentant de plus de 1 000 milliards de dollars à partir de 2006 pour s'établir à 3 719 milliards de dollars fin 2007. En moyenne pour l'ensemble des pays en développement et des pays en transition, la situation de l'endettement extérieur s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années. Toutefois, à y regarder de plus près, on constate que cette amélioration s'explique en partie par les résultats de quelques pays qui avaient un ratio d'endettement particulièrement élevé au milieu des années 90. Dans une certaine mesure, l'amélioration des ratios d'endettement des pays en développement et des pays en transition peut être attribuée à un contexte extérieur favorable. Les turbulences financières de ces derniers mois au niveau mondial pourraient remettre en question ces progrès.

49. Les progrès de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se sont ralentis depuis le début de 2007. Le temps qu'il faut aux pays en moyenne pour passer du point de décision au point d'achèvement s'est allongé et est désormais d'environ quatre ans (au lieu de deux ans dans les conditions initiales de l'initiative). Fin mai 2008, 23 des 41 pays bénéficiaires avaient atteint le point d'achèvement, 10 étaient à mi-parcours entre le point de décision et le point d'achèvement, et huit se trouvaient au point de prédécision. Entre janvier 2007 et fin mai 2008, trois pays – Afghanistan, Libéria et République centrafricaine – ont atteint le point de décision, et deux autres – Sao Tomé-et-Principe et Gambie – ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée.

50. Tous les pays qui ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée ont bénéficié, au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, d'une annulation totale de l'encours de leur dette multilatérale contractée auprès du Fonds monétaire international, de l'Association internationale de développement et du Fonds africain pour le développement, et depuis peu, de la Banque interaméricaine de développement.

51. Si l'allègement de dette accordé au titre de ces deux initiatives a amélioré les ratios d'endettement des pays bénéficiaires, plus de la moitié des pays parvenus au point d'achèvement sont toujours considérés comme présentant un risque modéré ou élevé d'endettement critique et seulement 10 pays (sur 22 au total) présentent un risque faible. Cela montre qu'à lui seul, l'allègement de dette ne garantit pas que les pays qui ont atteint le point d'achèvement parviennent à un niveau d'endettement viable à long terme.

52. Le montant total de l'APD versée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a atteint 103 milliards de dollars en 2007, soit une baisse de 8,4 % en valeur réelle par rapport à 2006 (104,4 milliards de dollars). Cette diminution tient au fait que des opérations d'allègement de la dette exceptionnellement importantes du Club de Paris se sont achevées. L'allègement de la dette a représenté près des deux tiers de la forte augmentation de l'APD en 2005, année où l'APD totale cumulée a atteint un pic historique (107,1 milliards de dollars), et près de 30 % de l'ensemble de l'APD en 2005-2006. À l'heure actuelle, la plupart des donateurs ont pris du retard dans leurs engagements et devront redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs qu'ils ont fixés pour 2010 dans le domaine de l'aide.

B. Contribution de la CNUCED

53. Dans sa résolution 62/187 intitulée «Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey», l'Assemblée générale a invité toutes les parties intéressées, notamment la CNUCED, à apporter des contributions de fond à la préparation de la Conférence d'examen (par. 11). À ce titre, la CNUCED a réalisé une étude sur la viabilité de l'endettement et la composition de la dette pour un atelier sur la dette, le financement et les nouvelles questions d'intégration financière, qui s'est tenu à New York en avril 2008. La conclusion de cette étude est que les analyses de la viabilité de l'endettement mélangent souvent la notion de viabilité extérieure et celle de viabilité des finances publiques, et insistent sur le niveau de la dette sans prendre en considération sa composition; une analyse approfondie des causes de l'endettement est indispensable pour en mesurer la viabilité, et une analyse reposant uniquement sur le niveau de la dette et sur l'anticipation de certaines variables macroéconomiques ne saurait être concluante. Le *Rapport*

sur le commerce et le développement, 2008 examine des questions liées à l'APD et à la dette extérieure des pays en développement.

54. La CNUCED élabore actuellement, au nom du Secrétaire général de l'ONU, un rapport sur la dette extérieure et le développement intitulé «Vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement», qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Ce rapport passe en revue l'évolution récente de l'endettement extérieur, étudie les interactions entre la viabilité de cet endettement et la viabilité de l'endettement intérieur public, et évalue les progrès des initiatives visant à renforcer les capacités de gestion de la dette des pays en développement.

55. La CNUCED a continué d'aider des pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette bilatérale publique dans le cadre du Club de Paris. En 2007-2008, six pays – République centrafricaine, Gambie, Guinée, Libéria, Sao Tomé-et-Principe et Togo – ont ainsi rééchelonné leur dette.

56. Le Consensus de Monterrey et l'Accord d'Accra reconnaissent tous deux l'importance de l'assistance technique pour la gestion de la dette. Le programme SYGADE a continué d'aider les pays à renforcer leur capacité institutionnelle de gérer efficacement leur dette. Il apporte un appui à 100 institutions dans 65 pays représentant plus de 40 % de la dette totale à long terme de l'ensemble des pays en développement. Outre des systèmes informatisés de gestion de la dette et les services correspondants, le programme offre une gamme de modules de formation au pays client pour l'aider à renforcer ses capacités dans les domaines de la validation de la dette, des statistiques de la dette et de l'analyse de portefeuille.

57. En novembre 2007, la CNUCED a accueilli la sixième Conférence sur la gestion de la dette, qui s'affirme de plus en plus comme l'un des lieux privilégiés d'un débat international régulier entre responsables de la gestion de la dette et d'un échange d'expériences entre pays.

58. Dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement, la CNUCED a organisé des visites d'étude régionales en Afrique, en Asie et en Amérique latine à l'intention de responsables de la gestion de la dette. Dans le cadre de ces visites, les participants ont pu se familiariser avec les pratiques de gestion de la dette du pays hôte – l'accent étant mis sur les opérations de suivi du marché – pouvant leur être utiles pour définir et développer des pratiques de gestion de la dette dans leur propre pays. La CNUCED a aussi mis en place un programme d'apprentissage en ligne sur l'analyse de la viabilité de l'endettement constitué de quatre modules distincts – analyse de la viabilité de l'endettement, gestion de la dette, allégement de dette et restructuration de la dette souveraine – et d'outils d'analyse de la dette. Un recueil des résultats des études liées à ce projet est en cours de publication; les thèmes seront les suivants: stratégies et mécanismes de l'analyse de la viabilité de l'endettement, cadre d'analyse sur la viabilité de l'endettement et le développement, études de cas nationales, cadre institutionnel pour la gestion de la dette publique, considérations sur la dette et le commerce.

V. COHÉRENCE DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX MONÉTAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL

59. Le Consensus de Monterrey a souligné la nécessité de renforcer la cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial d'appui au développement. La CNUCED n'a eu de cesse de contribuer au débat sur ces questions, lors des sessions du Conseil du commerce et du développement et des sessions quadriennales de la Conférence.

A. Progrès accomplis

60. L'actualité récente de l'économie mondiale – en particulier la crise des crédits hypothécaires à risque, la crise alimentaire et les fluctuations monétaires – montre qu'il faut une cohérence du processus décisionnel au niveau mondial et une plus grande transparence des marchés internationaux. Si des efforts ont été faits en ce sens, notamment depuis la crise financière des années 90, il n'y a guère eu de progrès tangibles vers une cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial.

B. Contribution de la CNUCED

61. Renforcer à tous les niveaux la cohérence des initiatives pour un développement économique durable et une réduction de la pauvreté, notamment par des stratégies régionales, a constitué l'un des grands thèmes de la douzième session de la Conférence. L'Accord d'Accra énonce que les activités de la CNUCED devraient «contribuer à accroître la cohérence de l'élaboration des politiques économiques internationales, en particulier du point de vue de l'interdépendance et de la cohésion des politiques et arrangements relatifs au commerce international, à l'investissement et au financement, en vue d'aider les pays en développement à bien s'intégrer dans l'économie mondiale et à tirer davantage parti de la mondialisation» (par. 38). La Conférence a également décidé que, dans ses travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement, la CNUCED devrait plus particulièrement s'attacher à «contribuer à une meilleure compréhension de la cohérence entre les règles, les pratiques et les processus économiques internationaux, d'une part, et les politiques nationales et les stratégies nationales de développement, d'autre part» (par. 36 b)).

62. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2007* abordait la dimension régionale des questions monétaires et financières et les possibilités de renforcer la coopération régionale sur ces questions. Le rapport de 2008 aborde les questions suivantes: questions relatives au financement du développement, dont l'impact de la crise financière sur l'économie mondiale, en particulier pour les pays en développement; conséquences de la hausse des prix des produits de base et instabilité des marchés de produits de base; sources intérieures de financement de l'investissement dans les capacités productives; l'APD en tant que moyen de soutenir la réalisation des OMD et la croissance économique; et stratégies pour assurer la viabilité de l'endettement. Les résultats de ces travaux de recherche et d'analyse ont servi à la préparation de la Conférence d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, en particulier dans les domaines de la cohérence, de la dette et de l'APD. La CNUCED a continué de fournir un appui au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, pour la conception de politiques financières, monétaires et commerciales cohérentes, aux niveaux national et international.

VI. LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

63. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune et se sont engagés à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement. Les textes adoptés à l'issue du Sommet ont traduit cette vision en objectifs à atteindre d'ici à 2015, ainsi qu'en un certain nombre de grandes orientations et de thèmes principaux. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information désigne la CNUCED comme cofacilitateur pour un certain nombre de grandes orientations: renforcement des capacités, mise en place d'un environnement propice, commerce électronique et cyberscience. La Commission de la science et de la technique au service du développement, dont la CNUCED assure le secrétariat, aide depuis 2006 le Conseil économique et social à réaliser le suivi à l'échelle du système des textes issus du SMSI.

64. L'Accord d'Accra invite la CNUCED à «continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, y compris les TIC», à «contribuer au renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud s'agissant des moyens de mettre le savoir et la technologie au service du développement», et à «aider les pays en développement et les pays en transition en leur proposant de réaliser des examens de leurs politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités d'assistance technique correspondantes» (par. 158). La CNUCED est aussi invitée à «continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les résultats et décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'optimiser les avantages potentiels de telles clauses» (par. 159), à «contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations adoptées au Sommet mondial sur la société de l'information ... en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes», et à aider la Commission de la science et de la technique au service du développement «à s'acquitter de son mandat relatif au suivi des résultats du SMSI» (par. 161).

A. Progrès accomplis⁴

65. La fracture numérique reste importante, mais l'écart se réduit pour certaines technologies, notamment la téléphonie mobile. Au rythme de croissance actuel, on prévoit que la moitié de la population mondiale aura accès à un téléphone mobile à la fin de 2008. La téléphonie mobile est particulièrement présente dans les PMA, où le nombre de téléphones mobiles était près de huit fois plus élevé que celui des lignes fixes à la fin de 2007, et en Afrique subsaharienne, où il était dix fois plus élevé. La fracture numérique s'aggrave à certains égards, notamment en ce qui concerne l'accès haut débit à Internet. Si le haut débit est aujourd'hui disponible dans plus de 170 pays, il coûte 10 fois plus cher dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé, et son accès est souvent limité aux zones urbaines.

⁴ Cette section s'inspire du rapport de la CNUCED intitulé *Information Economy Report 2007-2008*.

66. La téléphonie mobile continue de fortement progresser dans les pays en développement, où le nombre d'abonnés a triplé entre 2002 et 2006, représentant jusqu'à 58 % des nouveaux abonnés dans le monde. Les régions où la progression du nombre d'abonnés et du taux de pénétration de la téléphonie mobile a été la plus forte sont l'Afrique, suivie des pays en développement d'Asie. Selon les estimations de la CNUCED, l'objectif du SMSI tendant à ce que «plus de la moitié des habitants de la planète aient à leur portée un accès aux TIC» à l'horizon 2015 devrait être atteint en 2008 s'agissant du téléphone mobile, dont le taux de pénétration devrait approcher les 50 % dans les pays en développement.

67. Internet continue de se développer partout dans le monde, du point de vue aussi bien du nombre d'utilisateurs que du taux de pénétration. Bien que la majorité des utilisateurs résident dans des pays développés et que le taux de pénétration y soit le plus élevé, les pays en développement rattrapent lentement leur retard. Si, en 2002, le taux de pénétration d'Internet dans les pays développés était 10 fois plus élevé que dans les pays en développement, il l'était de seulement six fois plus en 2006. C'est dans les pays en transition⁵ que le taux annuel de pénétration d'Internet a enregistré la plus forte progression entre 2002 et 2006.

68. Bien que le nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique continue de croître à un rythme soutenu, le taux de pénétration demeure extrêmement faible. Le taux de pénétration du haut débit est inférieur à 1 % en Afrique, et 70 % de l'ensemble du trafic du continent est dirigé vers des pays extérieurs au continent. Quatre pays – Égypte, Maroc, Nigéria et Afrique du Sud – totalisent près de 60 % des utilisateurs d'Internet de la région. De surcroît, le coût moyen d'une connexion haut débit est sensiblement moins élevé dans les pays développés à revenu élevé que dans les pays en développement, que ce soit en valeur nominale ou en pourcentage du revenu mensuel moyen. Dans certaines parties de l'Afrique, par exemple, la connexion à Internet coûte entre 250 et 300 dollars par mois, soit le tarif le plus élevé au monde. La fracture numérique connaît ainsi une évolution, les inégalités quantitatives et en matière d'accès étant remplacées par des différences de qualité et de capacité.

B. Contribution de la CNUCED

69. La CNUCED, en tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, continue d'assurer le suivi du SMSI aux niveaux international et régional et établit le rapport annuel du Secrétaire général sur ce sujet (A/63/72-E/2008/48).

70. Pour s'acquitter du mandat relatif à la science et à la technologie énoncé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (par. 60), la CNUCED mène principalement des activités dans les deux domaines suivants:

a) Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation:

Ces projets visent à aider les pays en développement qui en font la demande en formulant des recommandations d'ordre stratégique adaptées à leurs besoins particuliers et à leur situation propre. Ils comportent une évaluation des forces et des faiblesses des politiques scientifiques et

⁵ Il s'agit des pays «passant d'une économie planifiée à une économie de marché», considérés comme un groupe aux fins de l'analyse économique. Voir

<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regnf.htm> pour une liste de ces pays.

technologiques du pays, et proposent des mesures pour que ces politiques répondent effectivement aux besoins de développement du pays, notamment ceux qui se rattachent aux OMD. Pour garantir cohérence et coordination au niveau national, les examens sont réalisés avec des partenaires de développement comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le PNUD, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Un projet relatif à l'Angola a été achevé et présenté à la onzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (26-30 mai 2008). Deux autres examens, concernant le Ghana et la Mauritanie, devraient être achevés d'ici à fin 2008 et quatre examens doivent être engagés prochainement pour des pays d'Amérique latine;

b) **Un réseau de centres d'excellence:** La CNUCED réalise un projet portant sur un réseau de centres d'excellence, en coopération avec un groupe d'institutions scientifiques et technologiques de pays en développement sélectionnées pour leurs compétences et leurs installations de pointe. Le réseau se sert de ces institutions comme pôles régionaux d'apprentissage et de formation et organise des cours et des ateliers de formation destinés à des scientifiques et ingénieurs de pays en développement, en particulier africains. Des domaines comme les applications des TIC et des biotechnologies, qui ont des incidences directes sur la réalisation des OMD, sont prioritaires. Ces activités régionales de formation présentent en outre l'intérêt de créer des liens au sein de la communauté scientifique, ce qui permet d'accroître la mobilité des scientifiques.

VII. DROIT ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

71. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, datant de 1980, vise à garantir

que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international, en particulier au commerce et au développement des pays en développement» (TD/RBP/CONF/10/Rev.2).

A. Progrès accomplis

72. Dans nombre de pays en développement, l'ouverture du régime commercial et des marchés financiers n'a pas contribué comme on l'espérait à promouvoir un développement durable et la réduction de la pauvreté. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (Antalya, novembre 2005) a estimé qu'il fallait accorder beaucoup plus d'attention aux effets préjudiciables des pratiques anticoncurrentielles sur le fonctionnement des marchés, le processus de privatisation, la création d'un secteur dynamique d'entreprises et les interactions entre l'IED, le commerce international et la compétitivité.

B. Contribution de la CNUCED

73. La CNUCED est chargée de coordonner tous les travaux ayant trait à la politique de la concurrence et à la protection des consommateurs au sein du système des Nations Unies. À ce titre, elle continue a) de suivre les tendances et l'évolution du droit et de la politique de la concurrence, b) d'aider les pays en développement à adopter une législation et des politiques

relatives à la concurrence adaptées à leurs besoins de développement, à leurs objectifs et à leurs capacités, et c) de faciliter la coopération internationale par des activités de sensibilisation et d'information, des révisions périodiques du commentaire de la loi type sur la concurrence et l'organisation d'examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence à l'occasion des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

74. Pendant la période considérée, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été fournies à: a) des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, pour l'application des recommandations issues des examens collégiaux volontaires; b) des groupements régionaux, pour la rédaction et l'application de règles de concurrence régionales; et c) plusieurs pays en développement, pour la formulation et l'application de lois nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, notamment certains pays d'Amérique latine bénéficiaires du programme Compal (assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine).

75. Des mesures ont été prises pour donner suite aux paragraphes 75 et 103 de l'Accord d'Accra, s'agissant en particulier de «promouvoir et d'encourager la coopération, notamment en facilitant les consultations volontaires entre États membres et entre groupements régionaux, conformément à la section F de l'Ensemble».

VIII. PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE

A. Pays les moins avancés

76. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, contient un certain nombre d'objectifs de développement quantifiés et assortis de délais et définit le cadre d'un partenariat mondial déterminé à accélérer et à soutenir la croissance et le développement dans les PMA.

1. Progrès accomplis

77. Les résultats économiques récents des PMA en tant que groupe sont encourageants. En 2006, plus de la moitié d'entre eux avaient atteint ou étaient en voie d'atteindre l'objectif de croissance de 7 % fixé dans le Programme d'action pour 2010, tandis que 30 pays étaient proches de l'objectif d'un ratio investissements/PIB de 25 %. De même, les exportations de marchandises des PMA, en pourcentage des exportations mondiales, ont régulièrement progressé depuis 2002, pour atteindre 0,9 % en 2006, principalement grâce à la hausse des prix des produits de base (si l'on exclut le pétrole, leur part dans le commerce mondial est restée inchangée au cours de la même période). Les exportations d'articles manufacturés ont nettement augmenté en 2005 et en 2006, tandis que les exportations de produits de base enregistraient leurs meilleurs résultats depuis plusieurs dizaines d'années. Les flux d'APD vers les PMA ont également sensiblement progressé entre 2000 et 2006 en valeur absolue, ce qui s'explique en grande partie par l'accroissement des mesures d'annulation de la dette et de l'assistance humanitaire. L'APD représente actuellement entre 40 et 70 % des ressources publiques de certains PMA et 8,8 % du revenu national brut combiné de ces pays.

78. Si l'amélioration générale des résultats économiques des PMA donne des raisons d'être optimiste, il est néanmoins préoccupant qu'elle ne se soit pas accompagnée d'une transformation structurelle de l'économie. Réduire l'extrême pauvreté et améliorer les indicateurs sociaux restent ainsi une tâche aussi complexe qu'écrasante. De récentes estimations de la pauvreté réalisées par la Banque mondiale (ajustées en fonction des parités de pouvoir d'achat) montrent que dans neuf des 17 PMA pour lesquels des données sont disponibles, la moitié de la population vit avec moins de 1 dollar par jour. On craint aussi de plus en plus que la hausse récente des prix des produits pétroliers et alimentaires ne réduise à néant les gains économiques durement acquis de ces dernières années. C'est ainsi que d'après un classement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 47 des 50 PMA sont des pays à faible revenu en déficit vivrier, et 20 pays sont en situation de crise alimentaire⁶.

2. Contribution de la CNUCED

79. La CNUCED s'attache à aider les PMA à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action par des activités de recherche et d'analyse (par exemple, *Rapport sur les pays les moins avancés*), de formation de consensus et de coopération technique. Elle préconise un plus grand pragmatisme vis-à-vis des problèmes des PMA, en soulignant que le développement des capacités productives – et son corolaire, la création d'emplois productifs – doit être au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris les documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Cela passe par un meilleur équilibre dans la répartition des ressources entre le secteur productif et le secteur social et par des politiques volontaristes encourageant les investissements dans des activités créatrices de valeur ajoutée et génératrices d'emplois. Au niveau des politiques internationales, il faut non seulement accroître l'aide, mais aussi en rééquilibrer la composition sectorielle et en intensifier l'affectation à l'amélioration des capacités productives, notamment dans le secteur des produits primaires agricoles.

80. Les activités de coopération technique de la CNUCED concernant le commerce, l'investissement, la technologie et la logistique constituent un appui fondamental aux efforts de développement des PMA. Par exemple, dans le cadre de ses programmes d'appui institutionnel spécialisés et informatisés, comme le SYGADE et le Système douanier automatisé (SYDONIA), la CNUCED aide les PMA à renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs ressources humaines.

81. Elle participe également au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, par un certain nombre d'activités couvrant l'ensemble de ce processus, depuis les étapes préliminaires jusqu'à la mise en œuvre: études diagnostiques préliminaires sur l'intégration du commerce, ateliers, missions consultatives, et participation à diverses réunions telles que les ateliers de validation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. La CNUCED a aidé les PMA dans des domaines spécifiques comme les règles d'origine (République démocratique populaire lao) et la formulation de politiques commerciales et l'information commerciale (Sierra Leone). En coopération avec le Centre du commerce international, elle a contribué au programme d'appui au développement des exportations

⁶ D'après la FAO, depuis 2006, les prix mondiaux moyens ont augmenté de 217 % pour le riz, de 136 % pour le blé, de 125 % pour le maïs et de 107 % pour le soja. Pour plus de précisions, voir FAO, *Perspectives de l'alimentation*, novembre 2007 (www.fao.org/docrep/010/ah876e/ah876f01.htm).

(PADEx) au Bénin, et a collaboré, à Sao Tomé-et-Principe, à un projet de renforcement des capacités pour le compte du Ministère du commerce de ce pays.

82. La CNUCED a également soutenu la participation des PMA à la préparation de la douzième session de la Conférence et à la session elle-même par une assistance technique portant notamment sur une évaluation détaillée des importants problèmes de commerce et de développement auxquels étaient confrontés ces pays, à partir d'études de cas sectorielles sur leurs principaux produits d'exportation et d'études de cas nationales.

B. Petits États insulaires en développement

1. Contribution de la CNUCED

83. Le mandat de la CNUCED relatif aux petits États insulaires en développement découle principalement du Programme d'action de la Barbade, dont l'application a été évaluée en janvier 2005 à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, organisée à Maurice. L'Accord d'Accra renforce ce mandat (par. 36 d) et 90 j)). Suite à l'examen par le Comité des politiques de développement des progrès accomplis par les PMA, le Cap-Vert, les Maldives et Samoa devraient être retirés de la liste de ces pays entre 2008 et 2011.

84. La CNUCED a contribué sur le fond et le plan technique aux activités du Comité et du Conseil économique et social concernant l'examen de la liste des PMA. Elle a aidé à améliorer et à affiner les critères et les règles d'ajout et de retrait de pays de la liste et à élaborer des profils de vulnérabilité des PMA remplissant les critères de retrait, et elle a fourni des services consultatifs et un appui institutionnel pour garantir une transition sans heurts aux pays retirés de la liste.

C. Pays en développement sans littoral et pays en développement de transit

85. Le niveau des coûts de transport dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit est devenu un sérieux obstacle aux échanges commerciaux de ces pays. Pour les pays en développement sans littoral, les coûts de transport continuent de représenter jusqu'à 40 % de la valeur de leurs exportations.

1. Progrès accomplis

86. Adopté en 2003 à la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, le Programme d'action d'Almaty replace les besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit en faveur de ces pays. Dans sa résolution 61/212, l'Assemblée générale a décidé d'organiser, en 2008, une réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Depuis 2003, de nouvelles approches de la facilitation des opérations de transit ont été expérimentées principalement en Afrique, mais aussi en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, ainsi qu'en Amérique du Sud.

2. Contribution de la CNUCED

87. En tant que partenaire clef de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, la CNUCED apporte une contribution importante à ce processus. Soulignant les problèmes des pays en développement sans littoral, l'Accord d'Accra a renforcé le rôle de la CNUCED dans le traitement de ces problèmes (par. 36 d) et 57).

88. La CNUCED a contribué au succès de mécanismes de coopération entre des pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit (formation de consensus), ainsi qu'à l'adoption de TIC pour le suivi des opérations de transit dans les couloirs de transit (assistance technique).

89. Elle a été représentée à plusieurs réunions de la phase préparatoire de l'examen à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action, et a elle-même organisé une réunion préparatoire en juillet 2008 à Genève.

90. Le projet – financé par le Compte pour le développement – sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit a été achevé en 2007. Il visait à soutenir la création de groupements d'entreprises et de groupements transfrontières et à définir un cadre pour l'échange d'informations et une plus grande efficacité opérationnelle. Les activités menées au niveau national ont surtout concerné la facilitation du commerce et des transports et l'automatisation douanières (système SYDONIA).

91. La CNUCED continuera de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty en encourageant l'adoption de mesures de facilitation du transit et le transport multimodal dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.
